

## LE MOMENT DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

Colloque international  
organisé par le Centre Georges Chevrier et l'Institut Interdisciplinaire d'anthropologie du  
contemporain

MSH de Dijon  
6, 7, 8 décembre 2016

### Appel à communication

À donner du crédit à l'hypothèse, formulée par Daniel Fabre (2013), selon laquelle, à partir des années 1960, sous l'impulsion du ministère des Affaires culturelles d'André Malraux, la société française serait entrée dans un « âge du patrimoine », on serait fondé à penser que l'invention du patrimoine ethnologique en a été un moment à la fois éclairant et singulier, à la fois le point d'orgue et le moment ultime. Éclairant parce qu'il aurait été la pleine expression de cet âge : prenant le pas sur le monument, le patrimoine devenait culturel puis immatériel, et étendait au peuple et à ses œuvres le périmètre de ce qui doit être distingué, au nom de la nation en même temps qu'à celui de la connaissance savante. Singulier car il introduisait cependant une note dissonante dans le cours réglé de la « raison patrimoniale » en accompagnant sinon en orchestrant un certain débordement des institutions, la « démocratisation » de la cause patrimoniale – voire sa déclinaison démocratique –, sa diffusion et sa saisie dans les mondes sociaux. En somme, le patrimoine ethnologique serait au cœur de l'ambivalence même de l'âge du patrimoine – d'ailleurs parfois indexé sur la thèse présentiste (Hartog 2003) – où l'expérience du passé se confond avec celle de la culture et devient non seulement une affaire de tous, dans laquelle tout un chacun peut faire valoir ce qu'il a et ce qu'il est, mais un argument significatif de « développement », maître-mot performatif du local au national dont l'usage se répand au même moment. Et ainsi, il aurait été le ferment de la formation d'un « espace public » du patrimoine dont l'extraordinaire sinon monstrueux déploiement aujourd'hui dans les mondes académiques, associatifs, administratifs, politiques, économiques, etc., ne connaît guère de limites. C'est cette position singulière du patrimoine ethnologique et de sa politique que nous souhaiterions interroger avec ce colloque qui prolonge un séminaire tenu en 2010-2011, (« L'instauration du patrimoine ethnologique. Projet scientifique, catégorie d'action publique et instrument de gouvernementalité : retour sur une expérience française », IIAC-LAHIC, Paris), et en constitue l'aboutissement.

Instrument de l'action publique – celle-ci étant confiée à un service de l'État, la Mission du patrimoine ethnologique (MPE), service qui a figuré dans l'organigramme du ministère de la Culture de 1980 à 2010 – mais aussi notion théorique, la catégorie de patrimoine ethnologique, a été constituée à un point de rencontre opportun relevant de l'intéressement réciproque entre science et administration. S'agissant de la science, à la fin des années 1970, la question à l'ordre du jour est la constitution disciplinaire d'une « ethnologie de la France ». Son objet, le « proche », est au cœur de débats interrogeant sa légitimité scientifique, quand elle est en même temps confrontée à la création de lieux académiques propres, dans les établissements d'enseignement supérieur comme dans ceux de recherche. À l'œuvre dans des institutions muséales (Musée national des arts et traditions populaires et autres), elle reste contrainte par la matérialité de l'objet de musée et soumise aux motifs du témoin et de l'urgence, de la typologie et de la série. Quant à l'administration, en forme de politique publique placée sous l'égide de la direction du Patrimoine du ministère, il s'agit de réguler – dans leurs dimensions régionalistes mais pas uniquement – des activités patrimoniales désignées comme amateurs qui alors foisonnent et sont souvent liées à des mouvements de contestation du centralisme étatique.

Considérer la MPE comme ensemble pratique (Foucault 2004) de régulation des activités patrimoniales suppose de s'intéresser aux particularités de sa configuration. Trois traits méritent d'être soulignés. Premièrement, une indécision de positionnement technique et politique, au profit d'une fonction de financement de la recherche, qui aura pour effet à terme d'interroger sa place et son avenir au sein du ministère de la Culture. En effet, contrairement à d'autres missions ou départements ministériels – par exemple le Département des Études et de la Prospective du ministère de la Culture, la Mission Recherche (MIRE) du ministère des Affaires sociales ou la Mission recherche au ministère de la Justice (Bezes, Chauvière et Chevallier 2005) –, il ne lui est pas originellement attribué un rôle de prospective ou d'évaluation de l'action publique. La MPE n'est pas non plus portée par une conception de l'ethnologie comme science camérale ou engagée dans un processus de mobilisation de la discipline pour participer à la planification de l'action publique comme ce fût le cas des sciences sociales dans une visée d'efficacité des politiques culturelles publiques, dans les premières années d'existence du ministère de la Culture et des politiques de planification.

Deuxièmement, une absence de point d'appui législatif, à la différence d'autres politiques patrimoniales (concernant les monuments historiques ou l'archéologie). De ce point de vue, le dispositif, institutionnalisant une volonté de contrôle, paraît relever d'une gouvernementalité pastorale procédant au guidage des pratiques patrimoniales (Barbe 2013).

Troisièmement, une modulation des actions selon les niveaux administratifs et moments politiques. En effet, un partage de « l'action patrimoniale » (Barbe 2003), de ses modalités et de la recherche s'est peu à peu opéré. Les « correspondants régionaux » dans les DRAC (d'abord dénommés « conseillers sectoriels à l'ethnologie »), dont la MPE s'est dotée dès sa création – mouvement cependant jamais achevé –, ont noué leurs pratiques aux préoccupations relatives à l'action culturelle, au développement, à des questions politiques, aux « territoires » – ce qui a entraîné une dilution de la référence disciplinaire initiale et pu produire une prise de distance avec la fameuse chaîne patrimoniale « désigner, classifier, conserver, restaurer, publiciser », voire conduire à régler une « ethnologie d'intervention » (Rautenberg 2003). Si un nouage recherche-action culturelle a pu être tenté depuis le niveau central à l'occasion de changements politiques (comme après 1981 avec l'introduction d'acteurs culturels au sein du conseil du patrimoine ethnologique) ou de configurations particulières (les groupements d'intérêt ethnologique puis les ethnopôles), sa portée heuristique et politique semble être restée marginale. La MPE s'est au final heurtée à la contestation de la pertinence du financement de la recherche dans une perspective qui paraissait trop généraliste au regard des missions du ministère de la Culture. Aujourd'hui, cette politique s'est doublement recomposée : d'une part dans une politique du patrimoine culturel immatériel (PCI) – dont l'objectivation redouble l'opposition entre action culturelle et posture documentaire d'inventaire –, d'autre part dans une ethnologie resserrée sur le patrimoine, en lien parfois avec d'autres services patrimoniaux de l'État.

Ces points constituent autant de pistes à explorer et pourront faire l'objet de communications, qu'elles relèvent spécifiquement d'une approche institutionnelle ou qu'elles proposent plus généralement de contribuer à une mise en perspective de la notion de patrimoine ethnologique. Ils sont redistribués autour des thèmes suivants :

1) *Intéressement réciproque et dispositifs de gouvernement : les liens du savoir et du pouvoir.* Si la MPE apparaît comme liée à un mode de gouvernement ou à l'usage du patrimoine pour gouverner (Brossat 2008), comment les dispositifs de savoir et de pouvoir se règlent-ils dans d'autres domaines de l'intervention de l'État ou d'autres échelons des politiques culturelles (régions, départements, etc.) ? Prise autrement, du point de vue du chercheur, la question pourrait être celle des politiques de l'intellectualité et de ses visées et des relations entretenues pour les atteindre.

2) *Le moment du patrimoine ethnologique comme écho au « moment de l'ethnologie de la France ».* Le moment sera entendu ici dans un sens relationnel c'est à dire tout à la fois comme s'insérant dans une succession temporelle (et donc connecté à d'autres moments), et fait de relations entretenues entre des postures singulières qui tournent autour d'un problème précis et possèdent une certaine unité (Worms 2009). Quelle serait la communauté de problème entre le

patrimoine ethnologique et l'ethnologie de la France ? Quelle en serait la spécificité ? Ces deux moments (du patrimoine ethnologique et de l'ethnologie de la France) n'en font-ils qu'un ou bien se distinguent-ils, par les travaux conduits, les chercheurs engagés, les postures revendiquées... ?

3) *Une recherche impliquée ?* Même si l'objectivisme scientifique et le principe de neutralité axiologique sont encore largement revendiqués, l'idée d'une « science impliquée » visant le partage des savoirs et la mise en discussion de l'autorité scientifique bénéficie aujourd'hui d'un certain crédit (Coutellec 2015). Dès le début des années 1990, la MPE a été le lieu d'une réflexion, certes peu publicisée, sur l'implication du chercheur – en l'occurrence le conseiller à l'ethnologie – dans des processus partagés de connaissance et de valorisation d'éléments culturels, réflexion qui s'est traduite dans un tournant réflexif (Tornatore 2004), préfigurant dans une certaine mesure le « tournant participatif » que connaît le patrimoine aujourd'hui dans le cadre d'un « effet-PCI ». On s'interrogera sur cette contribution épistémologique : sa singularité au regard du domaine d'intervention (le secteur culturel), son positionnement au sein de l'ethno-anthropologie contemporaine et par rapport à d'autres courants apparentés : sociologie publique, intervention sociologique, recherche collaborative...

4) *L'expertise, entre science ethnologique et initiatives citoyennes.* Dans la veine de la recherche impliquée, un des effets de l'institution-MPE a été de promouvoir l'ethnologue en expert et d'instrumenter la connaissance ethnologique en savoir d'expertise. En même temps, elle l'a mis en position d'accompagner le « tournant patrimonial » (Voisenat 2016) en favorisant la constitution de forums hybrides, des espaces de co-construction de la valeur patrimoniale, voire en attribuant au patrimoine (au motif patrimonial) une capacité d'objet-frontière. Les modalités de cet accompagnement sont sans doute à éclaircir – eu égard à la visée de contrôle de l'État –, mais l'agent-ethnologue de la MPE est confronté à des expertises et modes de connaissance non référés au monde académique. Il y aura lieu d'explorer ce déplacement de la connaissance à l'expertise ethnologique et la manière dont il a été reçu autant au sein de la discipline que par les acteurs dits « ordinaires ». En outre, il serait opportun de considérer dans quelle mesure ce processus trouverait des prolongements et une forme d'aboutissement dans les phénomènes actuels de patrimonialisation « citoyenne » : en ce sens, la MPE aurait-elle, au fil de ses actions en trente ans d'existence, contribué à la légitimation ou à la reconnaissance de formes populaires de la culture ?

5) *Entre pays, régions et nation : les échelles du patrimoine ethnologique.* Par échelles du patrimoine ethnologique, il faut entendre, dans une position réflexive, le rapport entre le choix du niveau pertinent et celui du lieu d'où l'on parle avec ce qu'il produit s'agissant du phénomène à analyser (Lepetit 1999). La mise en perspective du dispositif MPE et de sa singularité passera par le regard porté depuis des analyses de chercheurs étrangers – tel Herman Lebovics (2005) – ainsi que par la convocation, dans une visée comparative, des expériences étrangères de désignation, de traitement, de théorisation et de politisation du « patrimoine ethnologique ». Mais il faut aussi comprendre les échelles de mise en œuvre pratique de la catégorie de patrimoine ethnologique dans l'action publique à différents niveaux d'organisation territoriale et politique. Cela vaut tant pour les tentatives de son introduction dans les instances de désignation mises en place par l'État (Commission supérieure des monuments historiques ou COREPHAE par exemple), dans le différentiel de sa mise en œuvre entre la « centrale » et les DRAC ou de son emploi dans des politiques associatives, départementales ou régionales. Comment est-elle dans ces différents cas configurée ? Que et qui met elle en branle ?

6) *Musique, danse, conte, théâtre... patrimoine ethnologique et création.* Surfant sur la vague régionaliste des années 1970, la MPE a entretenu une relation ambivalente avec les formes de la créativité populaire. D'un côté, puisque le patrimoine ethnologique tendait à se confondre avec l'ethnologie de la France, il s'agissait de se départir d'une approche objectale et folklorisante ; de l'autre cependant, par la dynamique impulsée, légitimant l'ethnographie des lieux, des pays, des territoires, comme par le travail particulièrement mené en région, de transgression des frontières concourant à identifier l'action ethnologique à une action culturelle, la MPE a pu favoriser le renouveau de formes expressives populaires, du moins l'essor d'une créativité se nourrissant et mettant en valeur ces formes expressives : musique, danse, conte, théâtre... Il y aura lieu

d'interroger, à la lumière de cette hypothèse, les phénomènes de renouveau du conte, de valorisation des musiques populaires souvent accompagnée par une ethnomusicologie dépoussiérée, de développement de la pratique des bals populaires, de revitalisation de fêtes, de maintien d'expression en langues régionales, ou encore d'invention d'un théâtre d'intervention ou de rue à visée transgressive sinon revendicative.

7) *Après le patrimoine ethnologique*. En 2004, la Mission du patrimoine ethnologique devient « Mission à l'ethnologie » avant de se fondre, dans le cadre de la « Révision générale des politiques publiques » (2007-2012) menée sous la présidence de N. Sarkozy, dans un Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS). De quoi l'absence de référents patrimonial puis disciplinaire, ou les termes de pilotage et de politique sont-ils le/les nom(s) ? L'ethnologie du patrimoine n'est-elle qu'une ethnologie déployée au sein d'une direction ministérielle sans efficacité pratique ou contrairement au patrimoine ethnologique a-t-elle une portée en matière d'action publique – par exemple en termes d'infléchissement ou bien de traduction juridique ? Autrement dit, le changement est-il de posture et/ou d'action et quelle serait alors sa singularité au sein de l'appareil de l'État-culture ? Le DPRPS déploie par ailleurs une politique en matière de PCI, en tant que chargé de mettre en œuvre la convention unesquienne ratifiée par la France en 2006. On pourra mettre en contraste les deux catégories patrimoniales, la française et l'internationale, patrimoine ethnologique et patrimoine culturel immatériel, en apprécier les continuités et les ruptures (Tornatore 2011). On s'interrogera sur les formes prises par l'immatérialité culturelle, comme sur celles de leurs modalités d'objectivation en fiches d'inventaires ou en candidatures à l'inscription sur l'une des listes de l'UNESCO, et leurs portées tant scientifique que politique.

L'ambition de ce colloque est de produire une anthropologie du moment du patrimoine ethnologique. Le mot ne doit pas être compris dans une optique étroitement disciplinaire mais dans le sens, philosophique, d'une compréhension totalisante du phénomène. Aussi sont bienvenues les approches et mises en perspectives depuis diverses disciplines des sciences humaines et sociales comme depuis diverses expériences, qu'elles soient affiliées ou non au monde académique.

### Références bibliographiques

- Barbe, Noël, 2003, « Actions patrimoniales », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 93, p. 5-7.
- Barbe, Noël, 2013, « Isac Chiva, ethnologie et politique patrimoniale », *Terrain*, n° 60, pp. 148-163.
- Bezes, Philippe, Michel Chauvière, Jacques Chevallier *et al.* (dir.), 2005, *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, Paris, La Découverte.
- Brossat, Alain, 2008, *Le Grand Dégoût culturel*, Paris, Seuil.
- Coutellec, Léo, 2015, *La science au pluriel. Essai d'épistémologie pour les sciences impliquées*, Versailles, Éditions Quae.
- Fabre, Daniel, 2013, « Le patrimoine porté par l'émotion », in D. Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris, MSH, p. 13-98.
- Foucault, Michel, 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard.
- Hartog, François, 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil.
- Lebovics Herman, 2005, « On the Origins of the Mission du patrimoine ethnologique », *Ethnologies comparées*, n° 8 [en ligne]. <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/revue.htm>
- Lepetit, Bernard, 1999, *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel.
- Rautenberg, Michel, 2003, « L'intervention ethnologique. Témoignage et éléments de réflexion sur les relations entre recherche et action culturelle dans une direction régionale des affaires culturelles », in P. Poirrier et L. Vadelorge, *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, MSH, p. 269-289.
- Tornatore, Jean-Louis, 2004, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain*, n° 42, p. 149-160.

Tornatore, Jean-Louis, 2011, « Du patrimoine ethnologique au patrimoine culturel immatériel : suivre la voie politique de l'immatérialité culturelle », in Chiara Bortolotto (dir.), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris, Éditions de la MSH, p. 213-232.

Voisenat, Claudie, 2016 (à paraître), « Le tournant patrimonial », in Christian Hottin et Claudie Voisenat (dir.), *Le moment patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la MSH, à paraître en septembre 2016.

Worms, Frédéric, *La philosophie en France au XXe siècle. Moments*, Paris, Gallimard 2009.

**Pilotage :**

Noël Barbe, Cnrs, IIAC-LAHIC et Drac de Bourgogne-Franche-Comté  
Jean-Louis Tornatore, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Centre Georges Chevrier

**Comité scientifique :**

Nicolas Adell, Université de Toulouse - Jean Jaurès, LISST-Centre d'anthropologie sociale  
Chiara Bortolotto, IIAC-LAHIC  
Jacques Cheyronnaud, Cnrs, Centre Norbert Elias  
Gaetano Ciarcia, Université Paul Valéry, Montpellier  
Aurélie Dumain, Ethnopôle Réinventer les musées populaires (Haute-Saône), Centre Max Weber-POCO Lyon  
Ellen Hertz, Université de Neuchâtel, Suisse.  
Christian Hottin, direction générale des patrimoines, Ministère de la culture.  
Olivier Lazzarotti, Université de Picardie-Jules-Verne, Équipe « Habiter le monde »  
Véronique Moulinié, CNRS, IIAC-LAHIC  
Philippe Poirrier, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Centre Georges Chevrier  
Michel Rautenberg, Université Jean-Monnet, Saint-Etienne, Centre Max Weber  
Sylvie Sagnes, Cnrs, IIAC-LAHIC  
Claudie Voisenat, Cnrs/MCC, IIAC-LAHIC

Les propositions de communication (autour de 700 mots) sont à adresser conjointement à Noël Barbe ([noel.barbe@cnrs.fr](mailto:noel.barbe@cnrs.fr)) et Jean-Louis Tornatore ([jl.tornatore@free.fr](mailto:jl.tornatore@free.fr)) au plus tard le **15 juin 2016**.